

Milieu ouvert : le paradoxe de l'enferment

*Précarisation assurée pour des citoyens
fragilisés en revendication de droits*

Le rôle des services d'accompagnement

INTRODUCTION

Le nombre croissant des mesures d'accompagnement social, réalisées dans le cadre du milieu ordinaire hors des institutions, pose une question sur l'évolution du dispositif de soutien des personnes et une question sur l'évolution des forces de vie des personnes. Considéré comme un espace possédant notamment le développement de l'autonomie et la responsabilité citoyenne comme vertu naturelle, l'espace social constituerait un lieu de vie plus adapté¹ aux personnes, du fait, qu'il immerge dans un espace social de confrontation et d'échanges humains.

Pour essayer de sortir des prises de positions parfois idéologiques, il nous a semblé important de tenter de décrypter la réalité des accompagnements à la vie sociale, à l'aide de quelques profils significatifs de personnes accompagnées. (Cf. titre I : *Le quotidien du milieu ouvert pour un nombre croissant de personnes accompagnées.*)

1. Dans ce courant, on trouve en particulier les approches sociologiques, systémiques, la thérapie sociale avec pour fondements des travaux de psychologie sociale et les valeurs de l'éthique communicationnelle. Et c'est à l'aune de cette théorisation globalisante qu'a été fermé Boscoville (Québec) centre de rééducation dont l'histoire et les résultats peuvent être appréciés dans les commentaires diffusés sur Internet lors de sa fermeture.

Vanessa Klotz, Psychologue clinicienne, psychothérapeute CEFERH

Robert Michit, Consultant chercheur CEFERH,

Centre de recherche et de formation en ressources humaines, Grenoble

De l'observation méticuleuse de ce quotidien, nous découvrirons que plus qu'une tentative de diminuer le coût du travail social ou de valoriser une hypothétique valeur naturelle de socialisation du milieu social « naturel », les dispositifs développant les accompagnements dans le milieu ouvert correspondent au fait que des institutions ne peuvent plus assurer leur mission de protection, de stimulation, d'éducation et de soutien, auprès des personnes qui ne présentent pas les compétences requises pour accepter les exigences institutionnelles. Il s'ensuit que la prise de risque, imposée soit par l'acte éducatif, soit, tout simplement, par la vie, étant impossible à prendre dans les institutions sans cesse menacées ou accusées d'être maltraitantes, conduit à laisser dans le milieu ouvert ordinaire des personnes possédant encore moins les compétences requises pour ce monde².

De plus la quête continuelle de droits - incitées par certains discours des missionnaires de la protection sociale et de l'injustice spontanée des institutions et de leurs dirigeants - fragilisent encore plus ces personnes car leur revendication rend inadaptée leur rencontre avec les travailleurs sociaux qui se mettent à leur service. (Cf. titre II : *Le milieu ouvert une nécessité conjoncturelle.*)

“La conséquence de cet exode des personnes fragilisées vers le milieu ordinaire conduit les accompagnants des services d'accompagnement à inventer un métier nouveau”

La conséquence de cet exode des personnes fragilisées, ne possédant pas les minima de la vie sociale, vers le milieu ordinaire et sa grande précarité, conduit les accompagnants des services d'accompagnement à inventer un métier nouveau, celui d'accompagner des personnes atomisées et isolées dans un milieu ouvert. Ce métier n'est pas celui d'éducateurs - il manque chez les accompagnés les prérequis de la volonté et du désir d'acquérir des compétences plus importantes pour vivre -, il n'est pas celui de soignants - ces derniers sont bien en peine de soigner des citoyens dont la maladie est conséquente à leur précarité³ et qui n'ont pas leur place à l'hôpital -, il n'est pas celui d'assistant social ou de délégué à la tutelle – dont l'action est ligotée par les filets de l'inexorable milieu ouvert dirigé ni par la solidarité spontanée des voisins ni par la bienveillance des marchands, mais bien par l'obligation de se soumettre aux règles implacables des échanges

2. Il paraît opportun de rappeler qu'au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale, le contexte d'apparition du milieu ouvert avait en substance une volonté d'humanisation des lieux d'hospitalisation et d'internement. Le mouvement « désaliéniste » de l'époque engageait une nouvelle dynamique de soin et d'éducation des « malades mentaux » avec une approche autre, celle, qui peut être qualifiée comme une « découverte de l'humanité » des personnes. La situation actuelle est cependant bien différente, s'il ne faut pas négliger les risques de maltraitements en institution, le travail de prévention, notamment par l'analyse de pratique, est bien installé pour prévenir les débordements. La question que pose l'accompagnement en milieu ouvert est bien inverse. Il expose de façon encore plus accrue à une situation maltraitante qui ne pourrait structurellement qu'évoluer. Il constitue donc un paradoxe : celui de l'enfermement dans un milieu ouvert, qui serait en rupture avec la démarche initiale d'humanisation et de socialisation ajustée.

3. La précarité est aussi bien sociale, psychique et économique.

commerciaux des biens de premières nécessités (eau, électricité, loyer, nourriture) mais aussi des normes des échanges des produits de confort (écran plat, ordinateur, logiciel, tablette, ipad...) accessibles grâce à des entreprises de prêt sans scrupules et sans respect du surendettement.

Dans cet espace où seule la loi du plus fort domine - avec une justice qui peine à rendre justice aux plus faibles et aux plus démunis car le coût d'un avocat qui gagne est inabordable -, les accompagnants ont à inventer un nouveau métier, celui de **découvreur et de constructeur d'humanité** au sein de situations devenues communément sordides mais que la majorité des théoriciens du bienfondé du milieu ordinaire soit ne voient pas, soit ne veulent pas voir considérant le développement de cette précarité à la marge de leur dispositif de lutte contre l'exclusion. (Cf. titre III : *De nouvelles compétences nécessaires.*)

Nous faisons donc l'hypothèse, que pour avoir renforcé la sécurité au sein des institutions professionnelles avec l'intention de protéger les démunis de la vie, le législateur (en particulier par la loi de 2002 et ses décrets) a renvoyé et obligé les plus démunis à habiter le milieu ouvert structuré autour de la loi du plus fort et de l'indifférence. Une fois clarifié, qu'il n'est pas plus souhaitable de vivre sous la loi du plus fort dans une institution qu'en milieu ordinaire, et que quel que soit le mode d'instanciation de la loi du plus fort, le plus faible en pâtira toujours. Toute justification, sans nuance, de l'excellence de ce milieu ne fait que masquer le paradoxe que cet essai voudrait rendre explicite à l'aide de description de situations et de témoignages d'accompagnants afin de proposer une possible résolution par la découverte de pratiques *d'accroissement d'humanité au sein de la précarité*.

Pour tenter de répondre à la question suivante :

« Entre la chimère de théoriciens et la nécessité conjoncturelle de l'évolution de la prise en charge institutionnelle, quel est le rôle des services d'accompagnement ? »

Allons donc à la découverte de ces hommes, de ces femmes et enfants qui sont devenus (et sont actuellement) des questions sans réponse pour le grand nombre des professionnels que nous avons rencontrés nous disant entre autre « *c'est insupportable, c'est impensable une telle vie d'injustice et un tel empilement d'événements* », et allant même à se et nous demander :

« Quels sont les critères d'arrêts d'une mesure qui nous dépasse mais dont on sait que nous sommes le dernier rempart de l'insertion avant la tutelle ou la rue ? »

I - LE QUOTIDIEN DU MILIEU OUVERT POUR UN NOMBRE CROISSANT DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES QUI NE POSSÈDENT PAS LES COMPÉTENCES REQUISES POUR CET ENVIRONNEMENT

1.1- Des adultes en bute à des difficultés économico-sociales

Confirmés dans la force de l'âge de la cinquantaine ayant vécu une rupture sociale (divorce, perte d'un parent proche, exode territorial), une perte d'emploi, un accident de santé, des adultes se retrouvent confrontés à une telle solitude et une telle violence sociale que les « accompagnateurs » reprenant le suivi que les assistants sociaux en échec leur confient, s'en trouvent désorientés avec un nombre de questions particulièrement cruciales⁴ du fait même du milieu ouvert ni contenant ni soutenant.

Exemple 1.

Seule dans son appartement, n'ayant plus la force pour travailler à l'ESAT, sa problématique psychique la rendant inapte au travail, entrée en conflit avec son voisinage en particulier sa voisine qui fait de multiple démarche à son encontre car elle gêne sa tranquillité par la musique mis trop fort, par ses coups de colère et ses extravagances comportementales, le service d'accompagnement se trouve interpellé pour assurer une présence plus rapprochée afin d'éviter une dégradation des relations et la perte de son autonomie. Après plusieurs semaines de visites plusieurs fois par semaine (3 à 5 fois), associées à une disponibilité téléphonique de tous les membres de l'équipe, la situation reprend une forme de vie acceptable, mais le prix de présence n'est pas supportable et ne peut être tenu.

La problématique de l'isolement et la capacité à supporter quelques jours (de l'ordre de la semaine) la solitude rend l'accompagnement social impossible. La question du service relève donc d'une double contrainte il est nécessaire de l'accompagner dans son espace de vie et nous ne pouvons pas. Comment faire ? Il s'agit bien d'accroître sa compétence à mettre en place une stratégie d'intervention qui diminue son investissement en temps et donc en conséquence d'accroître sa faculté à développer les compétences de la personne à se vivre seule puisque la personne refuse une vie en foyer et qu'elle a toujours épuisé les travailleurs sociaux comme les services de proximité caritatif, bénévoles et citoyens dans le cadre des réseaux de proximité que son comportement excentrique rend intolérant. Les démarches de développement de sa socialité étant rendu impossibles du fait de son incapacité à accepter la présence sociale des autres celle-ci requérant des compétences inaccessibles à sa structure psychique.

4. Ces questions sont semblables à celles que se posent les professionnels dans les ESAT, les foyers, les CHRS et Centre maternels, leurs réponses sont simplement rendues plus difficiles à résoudre du fait en particulier des phénomènes d'isolements et du fait de l'espace privé dans lesquels les personnes reçoivent les intervenants.

Exemple 2.

Elle avait un emploi, une voiture, des biens, une maison, un jardin dans un petit village éloigné de la ville pour vivre au calme tout en allant à la ville pour une vie sociale et culturelle intense. Son mari après le divorce a réussi à tout récupérer. Sa force de tromperie et de mystification a été telle que toutes les démarches de justice n'ont pas pu lui faire récupérer le moindre centime. Il laisse son épouse dans le dénuement le plus total aussi bien personnel que social. Le désespoir d'une justice impuissante à dénouer la rigoureuse organisation du mari a détruit toutes les forces de vie nécessaire pour rebondir dans une telle situation. Sans autre possibilité que la précarité d'un revenu minimum elle entre dans une période dépressive dont avocat, accompagnatrice et soignants, eux-mêmes au désespoir face à une telle expérience de la justice, ne peuvent endiguer la force de destruction. Elle perd son emploi et se retrouve isolée devant déménager sans ressource et donc choisir un appartement à bas prix dans le bruit et la promiscuité d'un voisinage bruyant tout ce qu'elle avait choisi de fuir pour trouver son équilibre. Relevant d'un problème de justice et de relation sociale personnelle effritée, la personne ne peut plus prendre en charge son quotidien, elle se retrouve endettée et en passe d'être expulsée de son habitation. S'adressant aux services sociaux, sa situation ne relevant ni de l'hospitalisation, ni de la prise en charge dans un centre d'hébergement, elle est confiée à un service d'accompagnement pour la soutenir dans une forme de réinsertion sociale en écart avec toutes ses aspirations de vie et avec ses faibles forces pour vivre dans un espace agressif pour elle.

La double contrainte de cette situation relève de la nécessité d'accéder aux besoins primaires d'hébergement en plaçant la personne dans un milieu hostile pour elle développant ainsi une dépression et un mal être structurel.

Exemple 3.

Ayant développé un handicap psychique provoquant une invalidité au travail il se retrouve avec si peu d'argent que tout payé - loyer, charge quotidienne, apurement des dettes anciennes et des emprunts contractés - il ne lui reste que quelques euros pour vivre. Alors quand il s'est agi de recevoir ses petits-enfants le week-end, pour ne pas perdre la face, il a trouvé de l'argent pour le Mac Do et pour leur acheter des petits cadeaux. Cet extra a constitué une nouvelle dette que banquier et accompagnateur tenteront une nouvelle fois de raisonner sans succès puisque l'émotion est plus grande que la raison.

Seul et englué dans la précarité sociale et la dette des personnes, l'accompagnateur sera sans voix et sans issue pour tenter de raisonner monsieur qui à l'orée de la retraite ou de la fin d'une existence sans éclat et sans sens ne peut imaginer un seul instant qu'il faudrait encore se priver et respecter les règles de l'économie. Devant les « *À quoi bon respecter les règles comptables, payer l'électricité, l'eau et le loyer,... de toute façon vous serez obligé de prendre soin de moi !!!* » que peut faire un accompagnateur sans le moindre contrat un tant soit peu exigeant ?

1.1.1- Le milieu ouvert n'échappe pas à l'utilisation de ses ressources sans coopération de l'utilisateur

Quelques-uns ont su utiliser le handicap et toutes les ficelles de la disponibilité de leur accompagnateur en charge de les soutenir dans leur difficulté. Un éducateur de SAVS raconte :

« J'ai découvert qu'un usager percevait depuis deux ans à la fois l'allocation d'invalidité et l'allocation adulte handicapé, les deux en totalité. Comme cette situation n'est pas possible, je suis persuadé qu'elle provient d'une erreur d'attribution, par les services financeurs. Lorsque je m'en aperçois, en mettant de l'ordre dans ses comptes, je dis à l'adulte qu'il faut en avvertir la CAF afin de régulariser ses ressources. Ce dernier refuse catégoriquement car s'il fait cette démarche, ses ressources diminueraient environ de moitié. Il préconise de laisser les choses ainsi, et il verrait par la suite si la CAF lui demande de rembourser les sommes qu'il aura dépensées. Ne pouvant pas dénoncer l'adulte auprès des financeurs, mais ne pouvant cautionner le « vol » de l'argent public, je demande la levée de la mesure sans toutefois pouvoir en justifier la raison officielle. Celle-ci n'est donc pas accordée et je me trouve dans le piège du respect des personnes impliquant de ne pas les trahir et du devoir de ne pas gaspiller le bien public. »

“Ceux qui refusent la vie en foyer ont à relever les défis de l'autonomie en milieu ouvert”

Dilemme maffieux par excellence : la précarité de l'utilisateur utilisant ses droits en toute illégalité oblige l'accompagnateur à ne pas le dénoncer sans son accord. La conséquence de la découverte de sa situation financière illégale conduit à l'arrêt des relations éducatives. L'adulte ne répond plus aux sollicitations, il n'ouvre plus la porte. S'agit-il alors seulement d'attendre l'arrêt de la mesure dont la reconduction ne sera pas demandée ? De considérer que le soutien a trouvé ses limites ? Et/ou de laisser l'homme se couper de sa vie sociale que ce comportement provoque en rompant la relation d'accompagnement ?

1.2- Des jeunes adultes entre deux statuts

Entre 18 et 25 ans garçons ou filles entrent comme jeunes (majeurs) porteurs de handicap mental, psychique ou sensoriel dans une vie d'adultes dont ils n'ont jamais rencontré les exigences en direct. Protégés dans leur famille qui les a élevés comme dans les institutions spécialisées, qui ont eu beaucoup de temps pour les rendre acteur de leur quotidien, certains n'ont jamais acquis les forces psychiques nécessaires pour entrer dans le monde des adultes aux exigences d'insertion très précises. En particulier, pour la plupart d'entre eux, il s'agit du monde du travail en milieu ordinaire ou protégé qu'il faut rencontrer afin d'avoir des ressources et pour les autres au minimum c'est une vie sociale qu'il faut embrasser, vie sociale que les centres d'accueil de jour médicalisés (CMP) ou

sociaux (CAJ), vont proposer. Sans compétence de vie autonome car pas acquise en temps voulu, reconnu travailleur handicapé ou pas encore, ceux qui refusent la vie en foyer parce que trop contraignante du fait de la présence éducative, ont à relever les défis de l'autonomie en milieu ouvert : un appartement seul parfois à proximité de leur famille, la rencontre des groupes de jeunes ou d'adultes en situation professionnelles, les rencontres de la rue. Tous ces temps présentent des problématiques compliquées à gérer, notamment : comment se gouverner avec les sollicitations multiples des compagnons de la vie sociale ? Comment se protéger de ses propres envies parfois irraisonnables ? Comment se protéger des envies des autres qui deviennent insistant ?

Exemple 4.

Ils étaient deux frères dans un appartement. Ils étaient accompagnés par un service d'accompagnement à la vie professionnelle. L'aîné travaillait dans une entreprise, le second étudiait dans un centre d'apprentissage. Tous les matins, ils faisaient 1h30 de route pour se rendre l'un à son travail l'autre à sa formation. L'accompagnant une fois par semaine passait, revisitait les moments significatifs de la semaine et les aidait le cas échéant pour leur quotidien. Ils avaient en apparence acquis l'importance du travail ; toutefois chaque matin leur père les réveillait, valorisait la nécessité du travail et les soutenait pour se lever et prendre la route pour le travail. Cependant, cette année-là, le père décéda. Dans les semaines qui suivirent, l'aîné ne se présenta plus au travail, et le puîné résista deux mois avec le soutien de son accompagnant, puis, lui aussi arrêta son apprentissage. Il a suffi du décès du père pour perdre le lien social au travail. En fait, le père était réapparu auprès des deux enfants à la suite du suicide de la mère. Cette dernière, épuisée, avait fini par lâcher, fatiguée d'avoir récupéré les frasques de l'aîné plusieurs fois en prison qui venait squatter le petit logement et les maigres économies en entraînant le puîné dans ses logiques. Le père était revenu avec fermeté, il était venu réaffirmer la valeur du travail et de la dignité du gain de ses ressources, mais il n'avait pas pu reconstruire une représentation du travail comme un lieu de créativité fondatrice de l'identité et de la force de vie. Il compensait le dépassement des obstacles de chaque lever du matin. En conséquence, sans lui, l'accompagnement n'a plus été possible, l'aîné est reparti avec son réseau. Il a entraîné son frère et deux des compagnons d'apprentissage de ce dernier qui lâchèrent la formation et les stages qu'ils avaient engagés sans que leur accompagnateur puisse retrouver un nouveau lien de coopération.

Le manque d'autonomie de ces jeunes ne pouvant concevoir un encadrement institutionnel après avoir vécu des années dans des institutions spécialisées interdit un soutien de type foyer qui travaillerait le renforcement des compétences du quotidien. Même si une institution qui ferait ce travail existait avec leur parcours institutionnel et les aspirations à leur droit d'autonomie, l'orientation dans une telle structure n'est pas envisageable pour eux. Faut-il accepter la perte de la relation ? faut-il attendre le développement de la précarité et les effets des relations délinquantes ?

La question devient encore plus épineuse lorsque les (des) jeunes, connaissant certains de leurs droits, les exigent et parfois avec le soutien de leur famille.

Exemple 5.

Un artisan s'était proposé pour recevoir un jeune en stage dans son entreprise de maçonnerie. Le but consistait à aider le jeune dans le cadre de la recherche de son orientation en préparation d'un engagement dans une filière d'apprentissage. Le jeune avait été présenté par le service d'accompagnement à la vie professionnelle en quête de stage. Le travail impliquait de sortir toute la journée sur des chantiers. Le jeune en apparence se plaisait avec ce patron attentionné et prévenant. Cependant un matin, la famille (mère et frère aîné), sans prévenir le service d'accompagnement, est venue s'adresser directement à l'artisan en exigeant de lui que les paniers repas soient payés en faisant référence à un article du droit du travail. Négligeant toute forme de civilité dans la revendication, ils ont indisposé l'artisan qui n'a pas transformé le stage d'éveil en contrat d'apprentissage alors qu'il y était disposé avant l'intervention intempestive de la famille. L'éducateur du service n'a pas pu récupérer le coup.

Reprenre avec la famille les enjeux des stages de découverte, retrouver la confiance de l'artisan pour garder le réseau de professionnels indispensables pour réussir le chemin de professionnalisation des jeunes au sortir des IMPRO, SEGPA et autres classes d'adaptation, apprendre au jeune le monde du travail dont les règles du contrat de subordination⁵, différent de la quête des droits sociaux, sont trois tâches dans une même mission rarement apprises à l'école et que le milieu ouvert dirigé par l'accès au droit rend extrêmement compliquées voire utopiques. D'autant que parfois « chiens perdus sans collier » certains sont rompus à la quête de leurs droits sans avoir les compétences pour en assumer les contre parties.

5. Le contrat de travail est par essence un contrat de subordination parce que le monde du travail est un monde ordonné à un service d'autorité qui définit des tâches en fonction de la contrainte des activités. Il est ni un espace social démocratique, ni un espace soignant, ni un espace éducatif. Il n'est donc pas régi par la loi 2002-2 certains l'ont oublié.

Exemple 6.

À 19 ans, devenu une charge trop lourde pour la famille, il est orienté vers un service d'accompagnement. Sa famille a trouvé un appartement dans lequel, il vit seul. Comme « l'exigence » sa situation de handicap, il veut bien être accompagné dans le but de démêler des questions administratives et n'utilise l'éducateur-accompagnateur que pour ce qu'il pense important à ses yeux. Par contre, il ferme sa porte ou refuse de répondre lorsque l'accompagnement lui propose ou lui suggère un travail en vue de l'aider à prendre des décisions plus ajustées dans son quotidien. En effet, dans ce quotidien, il se retrouve en dépendance de ses émotions et de son groupe d'appartenance dont il ne peut se montrer différent : il achète une voiture alors qu'il n'a pas de quoi manger, il fréquente un réseau de dealers sans en mesurer les dangers, et a eu l'occasion de vendre son corps pour de l'argent afin d'accéder à ses envies matérielles. Maître dans son appartement, sans volonté d'apprendre, sans confiance en l'adulte, sans accrochage au plaisir d'apprendre ou de travailler sur et avec soi, l'accompagnant reste à la porte sans autre action que d'attendre et de prendre les quelques miettes de sa vie pour tenter d'entrebâiller une porte pouvant ouvrir sur la consolidation de ses compétences de vie.

Par quel bout prendre l'accompagnement ? Comment créer l'alliance au plus vite avant que le réseau entraîne ce jeune dans les rets de la prison ou de la dépendance ? Mais surtout comment créer le goût d'apprendre dans le but d'entrer dans l'acceptation de la fonction des lois au service de la vie et non comme contraintes empêchant l'atteinte du plaisir ?

En résumé : Des pré-requis insuffisant pour un travail en milieu ouvert.

Ne possédant pas la force de mettre en œuvre les moyens ajustés pour dépasser l'incertitude du moment, les jeunes vont traverser ou traversent des galères au moindre obstacle.

Exemple 7.

Originaire d'un village desservi par les transports en commun, uniquement trois fois par jour, le matin, l'après-midi et le soir, le jeune arrive en retard ce matin-là à l'arrêt, le bus est passé. Il attendra jusqu'à 14 heures dans l'abri pour prendre le suivant. Arrivé au centre de formation et questionné par le responsable, il énonce sa peur de se voir reprocher de n'avoir pas pris la bonne solution. La question lui demandant pourquoi il n'avait pas appelé le centre ou le service d'accompagnement reçoit comme réponse la peur de la remontrance connue et vécue pendant la majorité de l'enfance et de l'adolescence.

L'incertitude du moment, le fige dans ses décisions jusqu'à passer plusieurs heures dans la pluie et le froid tout seul sans demander de l'aide à attendre le passage du bus suivant car en cet instant il n'est sûr que d'une seule chose : « *Le bus repassera à 14 h* ». En conséquence renforcer la prise de décision adaptée dans les temps de l'incertitude constituerait le premier pas de l'accompagnement. Il serait donc impératif de définir une stratégie précise d'intervention et cet objectif devrait constituer le premier défi à relever pour les équipes d'accompagnateurs et d'enseignants professionnels le plus tôt possible.

“Dans les conditions du milieu ordinaire seules les règles de citoyenneté et les règles de la santé mentale encadrent le travail”

1.3- Des Adultes en jachère

Exemple 8.

Elle vit seule. Insupportant la solitude et le vide affectif, elle harcèle son voisin en lui demandant de venir coucher avec elle. Elle lui écrit tous les jours de multiples messages et comme il ne répond pas à ses textos, elle le menace s'il ne vient pas la prendre et coucher avec elle.

Lui a déjà vécu une relation dans laquelle il a été séquestré des mois par une femme et sa famille. Il a réussi à s'échapper mais il vit dans l'angoisse d'être retrouvé. Transi de peur au regard de la violence des propos de sa voisine, il n'a pas la force d'affronter en face son intrigante.

Les deux sont suivis ; les deux adhèrent à l'accompagnement ; mais quel travail pour la création d'une relation sociale dans laquelle il s'agit de libérer de la fusion des corps afin de construire une relation avec des autres, autres à respecter dans leur différence, autres à rencontrer dans leur dignité, sans les utiliser pour assouvir ses pulsions ? Comment accompagner tout cela sans cadre éducatif stimulant, rassurant et encadrant, sans règles posées par une institution au sein de laquelle le contrat définit les conditions du travail de rééducation ?

Dans les conditions du milieu ordinaire seules les règles de citoyenneté et les règles de la santé mentale encadrent le travail. La plupart du temps, le respect de la citoyenneté passe par l'appel à la raison et les tentatives de liens de voisinages (fête des voisins). Lorsque cet appel n'obtient pas les résultats escomptés la force de l'ordre tente d'intervenir. Celle-ci est toutefois bien incompétente pour gérer ce type de comportements ne présentant pas de délits majeurs et risquant souvent de faire sourire aussi bien la maréchaussée que les hommes de lois. Les règles de santé mentale sont bien trop floues et bien trop restrictives à la gestion de la folie et de la dépression grave pour participer de façon efficace à la construction d'une relation sociale adaptée. Tout au plus, les soignants soutiennent le travail en maintenant à l'équilibre certaines humeurs.

Exemple 9.

Chaque jour, elle envahit les locaux des différents travailleurs sociaux, mairie, associations d'insertion. Chacun tente de la canaliser mais elle fait peur par sa stature imposante et la violence de ses propos généralement menaçant quand elle rencontre un refus ou une contrainte. Ces multiples passages à l'hôpital psychiatrique, après son divorce et la découverte que l'un de ses proches avait pratiqué des gestes incestueux et pédophiles auprès de ses propres enfants comme sur des enfants du voisinage dans sa maison, n'ont pas modifié significativement son attitude. L'emprisonnement de ce parent incestueux et pédophile vient rompre l'équilibre de sa vie sociale. Elle bascule dans la violence et la dépression avec scarifications et addiction à l'alcool. Elle perd ses relations de voisinage et de famille. Tous la rejettent : son comportement excentrique la rend indésirable. Elle ne contient plus ses émotions, parle à tue-tête, envahit les espaces quand elle sort. Sinon, elle s'enferme à l'intérieur de son appartement où la solitude est sa seule compagne avec son lot de poubelles non descendues produisant insalubrité, entraînant inévitablement une hygiène personnelle fortement carencée. N'ayant pas pu réussir au permis de conduire, elle se déplace avec permis obtenu en Iran. Elle est arrivée au service d'accompagnement envoyée par les professionnels des services sociaux qui ne savaient plus comment répondre à madame ni comment la contenir, ni comment trouver une relation professionnelle pour protéger la paix sociale.

Avec ces deux missions qui n'avaient pas pu être réalisées auparavant, comment agir avec madame resta une question sans réponse de longues semaines, jusqu'au moment où l'équipe découvrit les maigres compétences de madame, et s'appuyant sur elles, l'accompagnant pu développer sa créativité et une relation professionnelle qui construisit une confiance réciproque arrêtant ainsi les comportements hostiles.

Exemple 10.

L'appartement de Monsieur, se retrouve envahi par les punaises de lits. Cela nécessite une opération de désinfection avec la perte de tous ses meubles. La conséquence directe implique de rassembler toutes les économies et les ressources pour réaménager son espace vital en activant les réseaux de solidarité (Emmaüs, secours populaire, secours catholique...). Or, après toutes les négociations conduisant à l'évidence de cette décision, Monsieur préfère acheter un nouvel ordinateur pour remplacer celui qui vient de tomber en panne. Lors de la panne du précédent, il s'était retrouvé dans un tel vide existentiel et une angoisse si insupportable qu'il préféra attendre plusieurs semaines à vivre avec ses insectes importuns le démangeant et même à perdre son nouvel ordinateur qui serait lui aussi infecté par les bestioles intrusives que de renoncer à ce qui faisait sa vie au quotidien pris dans l'addiction des jeux*.

* La travailleuse sociale entendant ce choix n'en croit pas ses oreilles, c'est seulement quand il lui a été demandée ce qu'elle ferait sans sa télévision qu'elle a perçu le manque que cela lui ferait et compris la décision.

Insister et s'installer dans la logique comptable coupaient la relation, ne pas la suivre dérangeait la raison de l'accompagnant et les fondements de son entendement, une fois encore une double logique aux impératifs antinomiques conduit à une impasse d'accompagnement, la nécessité de trouver un autre fondement théorique que celui du raisonnement ou de l'accompagnement social s'impose !

Exemple 11.

Madame portant un handicap psychique sérieux voit les deux premiers enfants de ses premières relations placés dans une famille d'accueil selon les règles de la protection de l'enfance. Travaillant en ESAT elle rencontre un travailleur et le convainc de venir vivre avec elle.

Lui présente un handicap mental léger, il est sérieux au travail un peu plus âgé qu'elle il arrive à lui rendre un peu de sérénité. Ensemble ils s'engagent dans une relation matrimoniale. Toutefois, celle-ci s'avère rapidement compliquée tout en procurant à madame un équilibre que l'accompagnement du couple permet de maintenir malgré quelques crises. Son appartement, investi par monsieur, redevient habitable, elle réussit peu à peu à vider les amoncellements de papiers publicitaires classés par jour et impossibles à jeter, les multiples trésors récupérer dans la rue entassés dans sa baignoire. La salle de bain devient accessible. De leur union naît un troisième enfant que le compagnon compte bien garder et élevé malgré les difficultés anticipées par la protection de l'enfance pour subvenir à l'éducation de ce dernier. La PMI surveille le développement de l'enfant. Lui résiste à honorer les rendez-vous, percevant les regards évaluateurs de leurs pratiques parentales qui appliquent les conseils de puéricultures à la lettre et sans discernement. Il prend des colères lorsqu'il entrevoit les risques d'une décision de séparation.

La confiance établie depuis plusieurs années d'accompagnement avec le couple comme avec les services sociaux est mise à rude épreuve. Sans cesse est interrogée des deux parties, la place de l'accompagnant. De quel côté va-t-il se placer ? Quel accompagnement réaliser ? avec quels supports ?

1.4- Enfin : des problématiques personnelles très complexes

Plusieurs jeunes femmes et jeunes hommes dans la trentaine ont subi un viol dès l'enfance ou l'adolescence dans leur propre famille par des proches (père, beau-père, frères) avec la protection de la mère laissant les événements se déroulés pris dans des enjeux de femme, d'épouse délaissée, de mère impuissante souvent elles-mêmes prises dans des logiques de torture morale ou physique. Cette maltraitance conduit ces jeunes adultes à développer de multiples formes de dépendances ou addiction (alcool, psychotrope de tout genre, jeux vidéo, ordinateur et réseaux virtuels, troubles obsessionnels compulsifs) ou des incapacités à utiliser la parole comme support de relation, le lien entre les mots et les choses ou les événements

étant totalement aléatoire sans pour cela être dans la logique du mensonge ou de la volonté de masquer la réalité des faits. Les médicaments que la psychiatrie ou la médecine générale préconisent pour tenter de libérer des angoisses que de tels traumatismes ont engendrées sont impuissants. Les démarches visant à reconstruire l'histoire, à en analyser les fondements, se heurtent à l'impuissance de la parole à objectiver la réalité. *Toutes ses démarches en fait déstructurent peu à peu les capacités à se redonner à soi-même la vie qui a été enlevée par la violence de ceux-là même qui l'avait donné.*

“Les démarches visant à reconstruire l'histoire, à en analyser les fondements, se heurtent à l'impuissance de la parole à objectiver la réalité”

Faut-il entrer à cet âge dans des logiques de justice ? Le recours en justice ne projette-t-il pas à remettre en cause des décisions de silence prises par l'intéressé(e) - même lorsqu'elles ont été contraintes par des menaces de l'entourage ou de l'agresseur - surtout si elles ont présidé à garder un secret pour protéger la famille, un de ses membres ou soi-même ? Préconiser de telles démarches n'entraîne-il pas dans une logique de trahison du lien familial qui a voulu être maintenu,

impliquant à entraîner dans la trahison des proches protégés mais aussi dans la trahison de soi-même et de son objectif ? Insister pour engager de telles démarches ne peut-il pas revenir à faire revivre à l'état d'adulte un viol semblable à celui qui a été vécu dans l'enfance ?

Toutes ses questions ont été posées au service lorsqu'une *Dame qui avait gardé le secret de la maltraitance (viol à répétition pendant plusieurs années) de son beau-père et de son frère jumeau rencontre un monsieur. Dans un moment de déprime, elle lui a confié ce secret, et ce dernier a voulu fortement inciter madame à porter plainte. L'accompagnateur a dû se poser la question de s'opposer à monsieur entrant dans une vie privée qui risquait d'être une nouvelle fois malmenée. Mais dans quel cadre se placer ? dans celui de la protection de madame qui avait été orienté au service d'accompagnement mais comment respecter le cadre de l'espace conjugal ? quelle bonne distance et jusqu'où aller ? et surtout comment y aller ?*

La décision de protéger ses proches qui l'avaient abimée, certes, pouvait être mal éclairée en son temps, mais elle a été une somme de décisions au cours de ses années de silence. Toutes seront piétinées si pour une valeur de justice ou pour un impératif de punition sociale, elles ne sont pas respectées en forçant à sortir du silence. Ainsi voulant faire justice, le justicier procurera une autre culpabilité qui s'agglutinera encore à toute cette fange de vie qui ne fera que de s'épaissir sans trouver le chemin d'une nouvelle vie portée par ce terreau.

II - LE MILIEU OUVERT

UNE NÉCESSITÉ CONJONCTURELLE

2.1- Les institutions sont en risque de maltraitance face à des ayants droits précarisés

Les exemples présentés ne sont pas des exceptions, ils ont été rapportés par des services d'accompagnement disséminés dans plusieurs régions. L'analyse psychosociale de l'ensemble des personnes qui se trouvent dans des situations similaires révèlent des profils de personnes qui ne présentent plus les compétences suffisantes pour répondre aux exigences des institutions. Dans ces conditions soit les personnes refusent les aides que pourraient leur procurer ces instances d'assistance soit ce sont les institutions, à cause de leurs critères de salubrité (refus des animaux de compagnie), de convivialité sociale (violence interdite) ou encore de santé (prise d'alcool et drogue non permise), qui ne peuvent pas les recevoir.

“Toutes ces carences identitaires rendent impossible la possibilité d'accueillir sans risque quotidien de maltraitance réelle des usagers en précarité sociale et personnelle”

La nécessité de la prise en charge par la « citoyenneté » comme le préconise la loi 2002-02, limite, limite et équilibre la prise en charge éducative et psychologique que leur état nécessite. Les institutions ne peuvent plus assurer leur mission de protection, d'éducation et de soutien à des personnes qui ne présentent ni une autonomie suffisante pour vivre seule, ni les facultés pour contenir leur pulsion autodestructrice ou d'addiction, ni les capacités à gérer leur émotion de colère et d'injustice autre que par la violence. La possession de ces compétences de bases nécessaires est incontournable d'une part pour répondre aux exigences de sécurité que le droit du travail avec ses conséquences financières impose - *les employés ne doivent pas dépasser un temps de présence au travail* - d'autre part pour répondre aux normes de sécurité d'un groupe accueilli ou aux exigences de respect de la dignité des personnes. Toutes ces carences identitaires au regard des droits individuels à respecter rendent impossible la possibilité d'accueillir sans risque quotidien de maltraitance réelle ou d'accusation de maltraitance des usagers en précarité sociale et personnelle.

Ainsi les personnes fragilisées sujet de droits⁶ auxquels les professionnels doivent faire accéder et veiller à faire respecter, si celles-ci ne possèdent pas les compétences pour assumer les devoirs qui y sont intimement liés ne peuvent plus être hébergées ou accueillies. Ces droits et devoirs réciproquement dus aux différents parties en présence (usagers, salariés, direction) font établir des règles

6. L'accès aux droits impose d'en assumer leur contrepartie de devoirs : Le droit à un hébergement décent impose une hygiène corporelle minimum, le respect de l'intimité et de la dignité ainsi que le respect de l'intégrité physique, morale, avec le respect de la propriété d'autrui imposent la faculté à respecter celles des autres...

difficiles à accepter car elles rognent sur les droits en posant des interdictions. La position d'ayants droits fait alors entrer dans des formes de tensions qui parfois dérivent en conflit amenant à la séparation et au retrait du service d'assistance.

Exemple 12.

Les parents viennent voir le responsable du foyer et lui demande des comptes concernant la prise de décision de ne pas laisser leur enfant jeune adulte handicapé sortir le soir. Du point de vue des parents il a tous les droits pour sortir, du point de vue du responsable le fait de sortir le mettait en danger. La discussion s'envenime et les parents veulent imposer leur volonté au directeur. Face à cette forte détermination, celui-ci leur dit qu'il est préférable que leur fils quitte l'établissement. Les parents décident de retirer leur enfants et lui trouve un appartement.

Les démarches sont entreprises pour qu'il soit pris en charge par un service d'accompagnement. La mesure aboutit. Lors de la première rencontre il accepte l'accompagnement. Toutefois par la suite, il n'ouvre pas la porte et l'éducateur se demande s'il n'est pas nécessaire d'arrêter la mesure alors qu'il se met en danger en achetant de la drogue et en rodant avec des jeunes malfrats.

L'impuissance de l'institution face à la revendication des droits à l'autonomie est patente. L'impuissance de l'accompagnement l'est tout autant pour la même raison. La revendication à l'autodétermination empêche l'intervention auprès des résidents du fait qu'ils sont dans les locaux comme auprès des personnes habitant leur espace privé. L'acte éducatif est rendu impossible par le refus de penser une aide possible en vue d'un accroissement des compétences requises pour la vie sociale. La quête continuelle de droits souvent promulgués par les discours de la protection sociale et de l'injustice vécue spontanément (sans pour autant qu'elle soit réelle) dès la plus tendre enfance dans la famille, l'école et les institutions ne facilite pas l'acquisition de la compétence à grandir.

Ainsi se retrouvent livrées à elles-mêmes des personnes isolées (qu'elles soient jeunes majeurs, adultes ou personnes vieillissantes), ne pouvant pas gérer leur ressources financières, sociales, culturelles et psychiques et pourtant n'étant pas assez incompetentes pour relever de la tutelle et pas assez dépressives ou handicapées psychique pour relever du soin psychiatrique. Perçues en danger de survie sociale, par les familles, les élus locaux, les assistant(es) sociaux(les), elles sont adressées aux différents dispositifs d'accompagnement sociaux en milieu ouvert. Les professionnels de ces services doivent :

1. gérer les ressources sans le contrôle d'un juge,
2. travailler les différents rôles associés aux statuts de citoyens, de locataires, de travailleurs ainsi que les relations avec les différents groupes d'appartenances associés (voisins, bandes organisées, réseau social, et professionnel), sans contrôle social,

3. composer avec les systèmes de valeurs et représentations sociales valorisant des projets inatteignables du fait des compétences que ces derniers requièrent pour les assumer au quotidien, sans posséder les appuis permettant une insertion socio-professionnelles adaptée,
4. créer des alliances sans compromission afin d'assurer le lien social minimum et une veille sociale permettant d'avertir les services adéquats lorsque les dangers de vie dans l'espace sans protection deviennent trop important pour la personne.

2.2- Le milieu ouvert une opportunité nécessaire

La perspective qui orientent les institutions ainsi que les démarches qui les structurent, répondant aux exigences de la loi de 2002 avec tous ses décrets d'application stipulant la nécessité de contractualiser toute intervention et obligeant d'établir pour chaque usager un projet personnalisé se place délibérément dans une logique de protection des droits mais aussi implicitement dans une logique de croissance soit du développement de l'autonomie en vue d'une insertion sociale plus adaptée, soit d'une meilleure prise en charge. Or, cette perspective ne correspond plus à une manière de voir l'existence aussi bien chez les tous jeunes enfants, chez les adolescents lycéens que chez les adultes. La curiosité d'apprendre semble s'effacer devant le plaisir immédiat de liens amicaux en miroir.

“Le milieu social commun convient parfaitement et bien mieux que les exigences des institutions, tant que le minimum vital est assuré”

Exemple 13.

Etonnés de voir si peu d'appétit pour apprendre, les professeurs d'un lycée professionnel ont demandé de remplir un questionnaire en début d'année dans chaque classe de seconde. Il était demandé à chacun quel était leur objectif pour venir en cours. La réponse massive (85% des réponses) fut : « *Pour rencontrer des copains !* ».

L'objectif visant à développer des compétences de vie pour obtenir une place sociale plus ajustée aux besoins ou aux désirs ne se présente pas comme un objectif à atteindre lorsque les accompagnateurs reçoivent des usagers leur demande dans le cadre de la rédaction de leur projet. Obtenir un appartement, accéder à un emploi ou un travail, se stabiliser pour construire une famille sont les réponses communément récolter. Lorsqu'il s'agit de mettre en place des formations pour atteindre ses objectifs autrement que par une mise en œuvre des droits, par une recherche immédiate de petits boulots, ou par apprentissage du vivre avec les autres, les ardeurs sont moins enthousiastes et les résistances à dépasser les obstacles ne tiennent pas dans le temps.

Force est de constater que l'important communément partagé par la population des personnes dans les formes d'exclusion sociales courante est la vie dans le présent avec ce qu'il est possible de prendre sans autre prétention que vivre cet instant dans une demande de relation affective sans trop d'efforts. Cette manière de prendre le temps présent relève d'une forme d'insouciance de vie à suivre ses envies sans « se prendre la tête ». Force est de constater que ce plaisir de vivre n'est pas sans charme et peut totalement convenir à une vie dans l'ordinaire. Pourquoi se préoccuper du lendemain à faire des économies « en bon père de famille » lorsque cet avenir est marqué par l'incertitude ?

Exemple 14.

Une femme de 53 ans en invalidité depuis plusieurs années vit dans un appartement que ses trois enfants majeurs sans travail et allocataires du RSA savent squatter la majeure partie de l'année. Après plusieurs semaines d'accompagnement, la possibilité de travailler pour faire des ménages dans une entreprise d'aide à domicile est envisagée. Cependant suite au calcul des ressources et des dépenses, ce travail se trouve moins rémunérateur que de demeurer en possession d'un RSA. En effet, les frais de déplacement par le train épuisent la part de gain que le salaire apportait. La notion d'une insertion dans la société devient caduque. Ainsi, sans projet de travail pour sortir du dispositif RSA, il a suffi de trouver le moyen de justifier d'un accompagnement avec des objectifs acceptables pour le renouvellement de la mesure d'accompagnement. Ce dernier l'intéressait dans le sens où il lui apportait l'aide nécessaire à la gestion de son quotidien compliqué avec ses enfants prédateurs. Mais en évinçant le travail sur la problématique personnelle de l'accompagnée, la démarche d'accompagnement était pervertie : en maintenant les ressources, il alimentait la problématique en un cercle vicieux.

Dans la perspective de cette forme de philosophie de vie, le milieu social commun convient parfaitement et bien mieux que les exigences des institutions, tant que le minimum vital est assuré par des allocations dans un milieu pas trop hostile et peu exigeant. Autrement dit, à considérer les lames de fond des représentations sociales véhiculées par l'ensemble des guides d'opinion, les recommandations à suivre ses envies, à vivre selon ses émotions, à se faire plaisir rendent inopérantes les intentions de la loi cadrant la lutte contre les exclusions et disqualifient les institutions. Ces dernières ne pouvant plus assurer leur mission dans la logique de l'établissement de projet à respecter, l'unique solution reste celle de l'habitat dans le milieu ordinaire dont les relations sociales apparaissent à première vue plus humanisantes.

2.3- La société des humains ordinaires est un milieu de dangers

Quelle que soit la philosophie d'insouciance véhiculée, les dangers de la vie sont toujours présents. Même dans un appartement bien équipé, un oubli de fermer un robinet, de descendre les poubelles, de nettoyer les déchets, de faire la vaisselle pour manger dans une assiette saine, constituent un danger de perdre son appartement. Aller faire ses courses, quand il s'agit d'acheter utile en fonction d'un budget limité, impose de gérer son argent de façon équilibrée, de résister aux publicités dans les magasins et ne pas oublier le nécessaire.

Il convient alors de tenir sans cesse une attention qui impose des forces psychiques non négligeables. Le quotidien est aussi traversé par toutes les formalités administratives obligatoires, sans parler des factures à honorer (loyer, dépenses énergétiques, gestion des forfaits multiples sans dépassement des contrats : TV, téléphone, internet etc.) et sans oublier les déclarations

d'impôts, les différentes formalités pour assurer les ressources (CAF, Pôle emploi...) ainsi que la surveillance des relevés de banque avec leurs erreurs. À ne regarder que les compétences cognitives, la gestion du quotidien pour assurer les besoins vitaux et la vie sociale avec la lecture des papiers administratifs comme le déchiffrement des factures, impose des compétences de raisonnement et une capacité à prendre des décisions juste avec une assiduité de très haut niveau. La plupart du temps un grand nombre des concitoyens ne possèdent plus le traitement des informations et les facultés décisionnelles. Tant que leur situation ne présente pas de gros ennuis, l'équilibre est respecté.

“La philosophie de l'insouciance ne tient pas à l'épreuve du quotidien”

Entrer en relations avec les autres n'en requièrent pas moins et même d'autres encore plus importantes. Par exemple à ne considérer que celles présentes dans le supermarché : ne pas mettre son caddie sur le tendon d'Achille d'un autre client sans recevoir ses foudres, ou lorsque cela vous arrive, ne pas trop s'emporter sur l'imprudent, prendre la bonne file sans emprunter les files réservées aux possesseurs de cartes particulières, utiliser les bons moyens de paiement, ne pas perdre pied face à un caddie trop plein et partir en courant pris de panique ou de phobie, etc. et cela en ne restant que dans un espace encadré par des vigiles. Mais les rencontres au bas des immeubles comme celles dans la rue ou dans les bars ne sont pas aussi faciles et bienveillantes que le suppose la solidarité espérée. Si on se penche sur la gestion du quotidien social, vivre avec son voisinage qu'il soit bruyant ou qui ne supporte pas la manière de vivre de la personne, demande beaucoup de diplomatie. Vivre les relations sociales dans les différents lieux de promiscuité, accepter la culture des autres venant alimenter des sentiments d'injustice, supposent une forte capacité à contenir ses émotions. Et si on n'oublie pas, les agresseurs commerciaux avec leurs propositions toutes plus alléchantes et

plus perverses les unes que les autres⁷, le cocktail des dangers communs présente un niveau de prise de risques imposant permettant de comprendre le nombre croissants des accidents psychosociaux de nombre de nos contemporains (même occupant des postes à responsabilité). Si on y ajoute les relations familiales, amicales et conjugales qui sont toutes porteuse de tensions et de risques affectifs incontournables engageant lors des ruptures dans des formes de déprime, de déception, d'angoisse, de solitude, la coupe est pleine si bien qu'aucun milieu ouvert ne peut être un long fleuve tranquille et que les personnes en difficultés se trouvent très rapidement dépassées par le quotidien. Aucune ne peut vivre sans un soutien, comme aucune autre personne sans difficulté d'insertion sociale, ne peut vivre sans soutien vraiment bienveillant ou professionnel. Il suffit de l'annonce d'un départ ou de la découverte d'une trahison affective pour que tout bascule dans la dépression ou dans la violence.

La philosophie de l'insouciance ne tient pas à l'épreuve du quotidien.

2.4- Un milieu ouvert semi ouvert

Face à la survenue de l'incompétence conjoncturelle des institutions accélérée par les conditions de la loi de 2002 avec ses décrets d'application ainsi que par le tarissement des ressources financières destinées à la lutte contre la précarisation, face aux grands et multiples dangers du milieu ouvert généralement insurmontables seuls, lorsque les personnes ne veulent pas se retrouver dans la rue, en ayant décroché de toutes les exigences de la vie sociale et de la satisfaction des besoins primaires de façon descente, se dessine pour elles la possibilité d'habiter des espaces sociaux plus contenant que les accompagnements dans le milieu ouvert. Dans ces espaces, une autorité reconnue construit la vie sociale partagée et régule les tensions avant que ces dernières dégénèrent en conflits entre les résidents. Elle redonne à chacun les moyens de subvenir à ses propres besoins, à vivre une hygiène corporelle et une hygiène des locaux, à vivre une socialité partagée. Il y faut seulement une adhésion à respecter les règles de l'espace qui, sans être une institution, nécessite au moins le respect de l'autorité, le paiement des loyers et le respect des autres, tout le reste étant possible.

7. Toutes les semaines il est courant de recevoir des messages informatiques ou sur les portables envoyés par certains utilisateurs spécialistes de l'arnaque. Exemple de message : « *Vous avez eu la chance d'être l'heureux gagnant parmi tous les participants aux jeux X. Vous avez gagné un chèque. Il vous suffit d'appeler le n° xxxxxx pour recevoir le chèque que vous avez gagné.* » L'heureux gagnant qui appelle, tombe sur un répondeur qui annonce que cet appel sera facturé au prix de 0,35 € la minute avec une surtaxe de 1 € et des poussières mais qu'elle est sûre d'avoir un chèque. Si elle poursuit la procédure du répondeur, le défilé des questions lui font raccrocher son téléphone après au moins trois minutes avec l'annonce du montant du chèque gagné qui s'élève à 55 centimes !!! Elle a perdu entre 4 et 5 € dans l'opération selon la longueur de ses réponses.

Ces espaces ont toujours existé. Ils faisaient l'objet d'une forme de curiosité sociale qui avait pour dénomination commune la notion de communauté (communauté d'Emmaüs, bergerie de Berdine pour les plus tenaces encore existantes). Actuellement, ces espaces deviennent incontournables. Ils surgissent sous l'impulsion d'association et de professionnels particulièrement attentifs aux personnes dans l'impossibilité de prendre un appartement dans le parc locatif à la sortie d'un centre d'hébergement ou après une période d'accompagnement personnalisé qui n'a pas permis d'atteindre un équilibre malgré les épisodes dans les hôpitaux psychiatriques, le suivi CMP ...

Ces espaces sont toutefois très sujets à une utilisation de la précarité à des fins financières ou à une forme de laxisme que seule une compétence en humanité peut contenir dans les limites de l'humanité.

III - DE NOUVELLES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES : DÉCOUVRIR LA COMPÉTENCE AVANT D'IDENTIFIER LES DYSFONCTIONNEMENTS

Comme le laisse supposer les quelques profils de personnes présentés en introduction avec les questions que posent les professionnels, pour assurer un accompagnement des personnes en souffrance dans le milieu ouvert du logement locatif ou dans le semi-ouvert, les accompagnants ont besoin de se forger des compétences toutes particulières pour trouver des chemins innovant acceptés par les interlocuteurs. Non seulement les profils mais aussi la situation de travail elle-même les suppose ; en effet, les visites se déroulant au domicile des personnes, les interventions en milieu ouvert se réalisent hors d'un cadre opérationnel sous contrôle : peu ou pas de délégation par un juge, peu ou pas de protection institutionnelle ou sociale, peu ou pas d'autorité supérieure clairement identifiée pour intervenir de façon significative lorsque le contrat n'est pas respecté. Il s'ensuit que les risques de débordement, sont importants : débordements de l'usager sur l'accompagnant, maltraitance de l'accompagnant sur l'usager. Dans ses conditions de l'exercice de la profession d'accompagnant, l'autonomie, requise pour faire face aux émotions de l'interlocuteur comme aux siennes, doit être grande.

**“Les interventions
en milieu ouvert
se réalisent hors
d'un cadre
opérationnel
sous contrôle”**

3.1- Des compétences transverses de généraliste du travail social en lien avec un réseau qui s'est trouvé en échec et n'a pas pu remplir sa mission

Des exemples présentés en première partie, nous pouvons constater que toutes les personnes accompagnées arrivent dans les différents dispositifs d'accompagnement après avoir épuisé tous les dispositifs d'assistance sociale mis à leur disposition. Prenant la suite de ces dispositifs spécialisés selon

des problématiques spécifiques (soins, éducation, administratifs, assistance sociale), l'accompagnement de fait est "uniciste", il prend en compte toutes ces problématiques dans un seul mouvement rassemblant toutes les spécialités qu'il s'agit d'unifier et de structurer pour atteindre une insertion sociale intégrée. Pour ce faire, nous en déduisons que les compétences des accompagnateurs relèvent des quatre dimensions de l'identité psychosociale⁸ (Michit H. et R. 1998) structurant les personnes et nécessite dans le même temps une approche psychosociale des situations et des personnes.

1. Concernant les facteurs de la citoyenneté, les accompagnateurs ont à gérer les problématiques de l'accès aux droits sociaux liés aux différents statuts des usagers. Ils ont à organiser les logiques d'appartenance à des groupes entremêlant des modes de vie plus ou moins en écart avec leur propre culture. Ils doivent connaître que les ressources ne sont pas que financière afin de savoir et pouvoir enrichir les « accompagnés » à l'aide de nouvelles ressources sociales, afin de partager ou renforcer leur culture. Il convient enfin d'aider les « accompagnés » à entrer en relation selon un mode de coopération et moins selon le mode défensif agressif. Pour cela, les professionnels ont à développer une multitude de stratégie de création d'alliance dans le but de trouver une confiance de travail et évitant la confiance d'amitié.

2. Concernant les modes de valorisation des actions, des idées et des projets, ils doivent se positionner au regard de systèmes de valeurs très différents, engageant des représentations sociales en forme de croyances stéréotypées, irraisonnée et irraisonnables. Ils doivent donc apprendre à arrêter de penser selon leurs propres valeurs afin de communiquer avec des personnes aux positionnements d'évidence irrationnelle mais constituant une identité immuable au moins dans un premier temps.

3. Concernant les systèmes de connaissance, ils ont à détecter des formes de connaissances et de raisonnement ayant perdu de l'acuité. Ces formes précarisées obligent à travailler de façon minutieuse toutes les demandes marquées par les stéréotypes des représentations sociales. Authentiques mais irréalisables dans la majorité des cas, ces demandes sont à prendre en compte sans décevoir les personnes par des refus et des annonces d'irrecevabilité.

4. Enfin, les accompagnateurs doivent savoir découvrir les compétences des personnes afin de s'appuyer sur celles-ci, même très primaires et parfois instables⁹, pour travailler avec la personne une adaptation à son milieu et découvrir avec elle les possibles.

8. Michit H. et R. (1998) *Identité psychosociale diagnostic et renforcement*, Grenoble, MC2R.

9. Les compétences primaires font référence par exemple à se protéger du froid, se lever, se coucher, faire le ménage, accepter une autorité, garder un lien social....

Cette approche psychosociale de diagnostic des situations et de définition des axes de travail, utilisant - de façon équivalente en fonction de la réalité des situations - les quatre entrées de l'identité psychosociale des personnes, suppose deux compétences essentielles : celle de la conduite des entretiens et celle de la représentation des situations de vie.

- ✓ **La conduite d'entretien** selon les étapes précises et méticuleuses de la description des événements de vie, suivie de la représentation de soi acteur, suivie de l'explicitation du processus décisionnel sert à entrer en relation dégagé de toute expression d'évaluation. Elle permet en tout premier lieu, de créer une alliance de travail. Lorsque celle-ci est confortée, elle permet de renforcer les capacités de mise en action.
- ✓ **La représentation des situations**, notamment à l'aide d'une schématisation possède la vertu essentielle de faire émerger la parole en représentant une situation de vie dans laquelle tous les actes sont mis en évidence avec leurs effets sans jugement de valeur. La vertu seconde de ce travail conduit, grâce au maintien dans la mémoire de tous les événements visualisés sur le schéma, de découvrir des chemins d'ajustement à l'aide de « *micros pas* » réalistes¹⁰.

3.2- L'accompagnement dans la solitude du milieu ordinaire

Quand une personne est dirigée vers un service d'accompagnement, son parcours de vie est déjà lourdement marqué par des événements qui ont abimé la confiance dans les adultes, dans les relations de proximité, dans les travailleurs sociaux, dans la justice. Les sentiments d'injustice, ou le sentiment que plus personne puisse encore quelque chose pour eux, organisent une dépression latente sans espérance. Les personnes s'enferment dans une solitude qu'il s'agit de rompre alors que les situations sont inextricables et généralement sans solution adéquates aux droits de la citoyenneté. L'enjeu pour l'accompagnant consiste à créer un espace de vie humanisant qui se trouve très souvent en écart avec les normes sociales. Pour un travailleur social, c'est impossible à soutenir, il ne peut qu'abandonner. Pour un accompagnateur en milieu ouvert, il s'agit de ne pas désespérer de situations en deçà du seuil de précarité en décidant de rencontrer les personnes qui vivent enfouies sous des préoccupations incommensurables.

3.2.1- Première étape : la découverte des compétences

Généralement, le regard porté concerne l'exposé des difficultés des personnes conséquentes de toutes leurs carences. Rarement vient l'idée de s'intéresser à découvrir les compétences en acte dans leur situation de vie. Ce changement de regard, lorsqu'il est opéré, conduit à découvrir de maigres compétences sur lesquelles il est possible de construire.

10. Michit Robert, L'acte éducatif dans le quotidien institutionnel, *Les Cahiers de l'Actif* « L'animation du quotidien institutionnel » n° 386/387, juillet-août 2008.

Si une personne sait se protéger du froid, sait dormir, se nourrir, si elle a intégré la détente passive qui n'arrête pas l'envahissement de ses angoisses, il est possible de travailler à lui faire découvrir une détente active avec ses conséquences immédiates sur la libération de ses angoisses.

Engagés dans un chemin nouveau de créativité, il faudra du temps mais la récupération des forces identitaires devient possible donnant ainsi du sens à l'accompagnement.

3.2.2- Deuxième étape : la création d'une alliance

“Cette démarche bienveillante constitue le point central de la construction de l'alliance”

Lorsque le lien relève d'une méfiance consommée, conséquente de multiples échecs de relations dans la vie privée, professionnelle, comme dans la communication avec les services sociaux, la création d'une alliance relève de la toute première urgence. Elle commence par une présence physique acceptant soit le refus d'entrer en relation soit le déversement de toutes les expressions de la colère accumulée pendant des années, et cela sans autre prétention que de créer la relation.

Afin d'éviter de se trouver pris au piège dans les impasses sans solution qui ont conduit à la mise en place de l'accompagnement à la vie sociale, il convient - tout en validant les propos énoncés comme le fruit de leur expérience – d'amener à la description des événements vécus. Ce travail de description peut être aidé ou accompagné par la réalisation d'un schéma représentant de petites séquences en forme de bande dessinée permettant de garder en mémoire tous les acteurs et leurs relations. Ce temps ouvre à la découverte de la part de responsabilité attribuable à l'accompagné(e). S'intéressant ainsi à elle, ou lui, acteur responsable sans culpabilisation car sans jugement de valeur, la démarche conduit à s'allier avec la partie de la personne qui s'auto-accuse de tout ce qu'elle n'a pas fait ou qui se trouve piégée par la partie d'elle qui ne prend pas les bonnes décisions. Cette démarche bienveillante constitue le point central de la construction de l'alliance.

Exemple 15.

La première rencontre avec la personne dont la carrure impressionnait tous les collègues assistantes sociales qui me l'avait envoyée fut marquée par un premier temps de revendication et d'injure à l'adresse de tous les travailleurs sociaux incompetents qui ne font rien. Elle m'avait mise dans le même lot, affirmant que je ne ferai pas mieux que tous les autres et qu'elle ne voyait pas pourquoi elle était venue me voir. M'expliquant dans le flot de parole que sa situation devenait impossible avec ses trois fils qui venaient squatter son minuscule appartement mais qu'elle ne pouvait pas les mettre dehors comme le lui suggéraient toutes ses c..... d'assistantes sociales qui ne savent pas ce que c'est que d'avoir des enfants.

Je pris la balle au bond et lui demandait à quand remontait la dernière visite ? Elle m'indiqua le jour, et je lui demandais alors de me dire comment la rencontre s'était passée. Sous son récit, que j'accompagnais de temps en temps par un « *et après* » ou un « *et alors* » afin d'obtenir une description assez fine, je me mis à représenter l'appartement, les différents acteurs, en schématisant l'arrivée, puis le repas, puis la soirée, et enfin le coucher en reliant chaque fois les acteurs avec les actions qu'ils entretenaient entre eux. Quand elle eut fini déjà bien calmée, je lui posais quelques questions bienveillantes avec la seule préoccupation de m'informer des événements en reprenant les différentes scénettes concernant les actions qu'elle avait faites dans chacune. C'est là qu'elle vient à me dire : « *C'est moi qui suis une vrai idiote* (elle utilisa en fait un autre qualificatif) *je ne sais pas leur dire non, je sais, je me suis pourri ma vie avec ma trop grande naïveté avec mon mari ça a été la même chose.* »

L'alliance avait été créée. Si chaque rencontre débute de la même manière avec des insultes des récriminations, elle en arrive à faire allusion à un événement de la semaine, je m'en saisis pour une description avec un schéma et la relation s'établit en coopération étonnant toutes mes collègues qui me demandent si je ne me lasse pas d'elle. En définitive nous travaillons de façon assez satisfaisante et sa situation s'est améliorée un tant soit peu.

**“Quitter un lieu
de vie investi depuis
des années pose
une question difficile”**

3.2.3- Troisième étape : la prise de risque social

Le milieu ouvert conduit à prendre des risques tant sur le plan de la santé physique que sur le plan de la santé psychique.

L'évaluation relève d'une appréciation des éléments de la situation afin de garder la confiance difficilement établie et toujours précaire avant de faire intervenir les soignants ou de déclencher une information préoccupante. La pratique d'un diagnostic précis et sans faille des facteurs de risques sans toutefois être téméraire s'avère nécessaire. Deux facteurs apparaissent incontournables : d'une part l'analyse de la qualité du lien assurant de la justesse des informations recueillies auprès des accompagnés, d'autre part l'analyse de la capacité d'acteur des personnes.

La qualité du lien conduit à faire confiance lorsque des observations douteuses pourraient être interprétées comme de la maltraitance à autrui nécessitant une information préoccupante et cela même lorsque des mensonges avérés sont présents dans d'autres dimensions de la vie. La distinction est subtile mais absolument capitale à savoir distinguer.

Exemple 16.

Une famille entre dans le dispositif d'accompagnement social. Les ressources sont très précaires. On suppose que madame propose des services à des hommes, et monsieur s'arrange pour ramener de l'argent sans trop bien savoir son origine. Par hasard, lors d'une visite au domicile, l'accompagnateur constate que dans la chambre d'un des enfants, jeune adolescent, se trouve un homme endormi dans le lit de l'enfant. Après une enquête auprès de la maman sur les conditions de couchage dans cette situation, le récit apparaît sans ambiguïté. Si le risque de prostitution de l'enfant suscite une vigilance particulière, il n'est toutefois pas dénoncé en raison de la clarté des propos de la maman. Les mois suivants, la présomption de prostitution sera totalement levée. Il a cependant fallu prendre le risque mesuré pour garder le lien de coopération, lien qui avait été rudement acquis malgré les pratiques frauduleuses de récupération des ressources et les pratiques de prostitution de la maman.

Concernant la santé physique et le maintien dans un appartement la question se pose lorsque :

Exemple 17.

L'usager a présenté une dégradation importante de son état de santé. Il n'arrivait plus à marcher après l'évolution de sa maladie dégénérative. Son appartement était dans un état de salubrité très limite, du fait de l'élevage d'animaux (chats, furets) dont il ne pouvait plus assurer les soins, et du fait de son tempérament très pointilleux qui rendait la présence d'aides ménagères très difficile. Il était en mesure de prendre de grandes colères à leur égard lorsqu'il était souffrant. Pour lui, même dans cet état de dépendance, il ne voulait pas quitter son appartement. La question se posait donc de savoir s'il ne fallait pas insister pour le décider à quitter son appartement pour une maison spécialisée.

Quitter un lieu de vie investi depuis des années pose une question difficile. Il s'agit pour l'accompagnateur, même si rationnellement la décision de quitter les lieux s'impose, de s'intéresser à la manière dont l'usager organise sa vie en travaillant tous les moments où il perçoit que le quotidien devient difficile à supporter seul. Ce temps consiste à faire travailler, par l'analyse de l'action et non par la raison, la nécessité de lâcher les souvenirs d'une histoire vécue, tout comme de lâcher la volonté de vivre indépendant avec une autonomie qui se réduit. Durant ce temps de séparation de l'indépendance, la prise de risque de l'accompagnateur est grande au regard des soignants raisonnables qui conseillent le changement de statut. Un accident malencontreux dans cette période serait fâcheux. Les facteurs pour apprécier la dangerosité de la prise de risque reviennent toujours à s'assurer que l'accompagné se voit encore en puissance d'action à l'aide de la description du quotidien.

3.2.4- La gestion du suicide

Nombre des personnes accompagnées en milieu ouvert se trouve en limite de passage à l'acte par désespoir d'une vie ayant perdu le sens. L'hôpital psychiatrique ne peut pas les garder, les étayages qu'il propose sont précaires, les personnes sont seules une grande partie de la journée et surtout de la nuit et du week-end, au moment où la déprime peut advenir un peu plus forte et entraîner un passage à l'acte. Avec les services d'accompagnement, une veille sociale est organisée à l'aide de visites programmées et des modes de communications téléphoniques aux moments du lever, du coucher et des temps de mal être. L'accompagnant a cependant à vivre avec cette charge psychique qu'il doit apprendre à laisser à sa juste place pour ne pas se laisser envahir par l'angoisse de la mort en suspend. Il n'a pas appris cela à l'école, et ce n'est pas un métier qu'il a choisi. Cela lui tombe dessus comme une réalité professionnelle qu'on lui propose lorsqu'il accepte de prendre un emploi dans les services d'aide à la vie sociale.

“Nombre des personnes accompagnées en milieu ouvert se trouve en limite de passage à l'acte”

La compétence, il doit donc l'acquérir *sur le tas* comme on dit ! Le chemin qui permet cette acquisition consiste à engager la relation avec « l'accompagné(e) » en revisitant avec lui tous les moments de décisions qui jalonnent sa journée. Parmi ces moments, ceux dans lesquels, dominé par l'angoisse, il (elle) perd pied et se trouve pour un temps “*hors de lui*” seront précieux. Il s'agira alors de travailler la séquence des actions et des événements qui précède immédiatement ces moments avec pour but d'aider « l'accompagné(e) » à prendre conscience qu'il est acteur, qu'elle est actrice lorsqu'il (elle) laisse envahir sa mémoire par une situation angoissante, ou par le rappel d'une idée dévastatrice. Par ce travail, « l'accompagné(e) » découvre qu'il est acteur pour une part de sa dépression, il peut donc s'engager dans un travail pour s'en libérer. Toutefois, il arrive que ne soit pas négligeable le risque qu'une angoisse vienne dominer la volonté d'une personne, et donc qu'un passage à l'acte suicidaire soit réel. C'est alors que le travail sur la responsabilité de « l'accompagné(e) » de laisser s'installer l'angoisse et de la ruminer, vient libérer l'accompagnateur d'une culpabilité de non assistance à personne en danger dans un milieu ordinaire transformé, dans ces conditions, en hôpital de campagne sans surveillance possible.

Cette prise de risque impose de définir des modes de vigilance contractualisés. Ainsi :

Exemple 18.

Avec un homme dans la trentaine, l'hôpital ne pouvant plus le recevoir, suivi par son psychiatre, nous avons convenu qu'il appelle tous les jours avant d'aller au travail et s'il n'appelait pas que nous nous rendions à son appartement et s'il ne répondait pas nous appelions les pompiers. Un jour il n'a pas répondu, je me suis rendu chez lui et devant la porte fermée, j'ai appelé les pompiers. Il était dans le coma.

3.2.5- Un nouveau métier : celui de découvreur voire de constructeur d'humanité au sein de situations devenues communément sordides

Très souvent j'ai eu des récits de vie extrêmement difficile avec une accumulation d'événements dont la personne se trouvait être la victime sans être particulièrement actrice :

Exemple 19.

Une femme est orientée au service car son état devient très préoccupant, elle est entrée dans une démarche d'anorexie combinée à une prise d'alcool importante plusieurs fois par semaine. Toutefois, elle ne veut pas entendre parler de soin car pour elle tout va bien. Elle dit avoir seulement un problème de gestion de l'argent au quotidien, une difficulté pour rembourser ses dettes locatives et un problème avec sa mère qui est sans cesse à lui reprocher son mode de vie sans travail digne de ce nom.

Après un temps d'alliance établie, peu à peu, elle livre qu'elle a été abusée par son beau-père et ses amis sans que sa mère fasse quelque chose pour la protéger. Au cours de l'accompagnement elle rencontre un homme qui veut qu'elle vienne vivre avec lui mais elle voit que cette relation ne lui convient pas. Cependant, à cause de ses problèmes d'argent, elle est tentée de le suivre tout en percevant qu'elle va retrouver une situation de souffrance puisqu'il ne lui apporte déjà pas ce dont elle a besoin.

Elle ne voit pas comment se sortir de cette histoire dans laquelle elle se trouve comme une mouche dans un bocal ne trouvant pas la sortie.

Réceptacle de cette histoire et de cette forme d'existence sans brèche pour entrevoir une lueur d'espoir, l'accompagnateur se trouve lui-même comme une deuxième mouche dans un bocal sans outil et sans support théorique pour engager un accompagnement demandé par des soignants qui se disaient en limite au regard de leur mode d'intervention, et par des travailleurs sociaux qui observaient la dérive psychosociale de la dame. L'objectif de l'accompagnement était résumé dans les termes suivant : « *Apporter une aide à sa vie sociale* ». Bien loin du métier auquel il s'était préparé, sans aide de ses collègues qui étaient tout autant démunis que lui et sans aide de sa direction qui se trouvait sans mots et sans support théorique concernant ce type de comportement, il lui restait à inventer son nouveau métier. Son travail a été l'œuvre d'un « découvreur d'humanité ». En effet, il s'est mis en quête de toutes les actions qu'elles faisaient dans son quotidien. Il s'est ainsi aperçu qu'au fil des semaines les rencontres devenaient plus significatives ; la dame se découvrait actrice de son existence jusque dans le combat qu'elle pouvait énoncer clairement entre son double besoin : celui de se procurer une vie sans ennui financier et sans perte des besoins primaires et celui de ne pas se renier en tant que femme acceptant de se soumettre au désir d'un homme. Cette tension énoncée lui révélait qu'elle pouvait faire un choix limitant une partie de ses besoins, mais qui pour une première fois à ses yeux, serait assumé alors que toute son existence avait été faite de soumission sans choix verbalisé.

Si accéder à l'humanité était d'accéder à la verbalisation de choix qui limitent les possibles, l'accompagnateur avait servi à cette humanité : son métier se rapprochait d'un acte de sagesse et s'éloignait de l'acte d'éducation ou d'assistance sociale.

Ce travail n'est parfois pas aussi facile.

Exemple 20.

Madame est autour de la trentaine, elle a deux enfants 1 an et 4 ans de deux pères différents, elle est en ménage avec un troisième, tout en vivant sous deux toits différents. Elle présente une obésité malade importante (plus de 140kg pour 1m50). Elle est suivie chirurgicalement pour tenter d'enrayer la prise de poids. Ce handicap qui l'a rendu inapte au travail, se combine avec une impossibilité de laisser ses deux enfants avec lesquels elle développe une crainte compulsive qu'il leur arrive quelque chose. À peine l'aîné, en se levant, se tape à une table qu'elle vient lui frotter la tête lui demandant s'il n'a pas trop mal, et l'enveloppant de bisous dont il a de la peine à se défaire. Avec le dernier qui est toujours malade mais qui est couvert à en étouffer, elle ne présente aucun discernement sur l'ajustement de la nourriture et du vêtement.

Elle est en conflit avec le médecin qu'elle ne trouve pas suffisamment préoccupé de la santé de son dernier car il ne lui a pas assez donné de médicament. Elle est en conflit avec la maîtresse de maternelle qui aurait frappé son enfant en lui interdisant de prendre un verre d'eau et qui aurait pu le « tuer » parce qu'elle a vu sur Internet qu'une tape même légère pouvait « tuer » un enfant. Elle est en conflit avec son propriétaire qui ne répare pas une fenêtre qu'elle trouve instable et qui met en péril la vie de ses enfants. Elle est en conflit avec toutes les assistantes sociales qui ne font pas leur travail.

Il advint, cependant, qu'elle a trouvé une relation qui lui convient avec l'accompagnatrice du SAVS. Mais l'accompagnement n'est pas du tout simple. Notamment, cette accompagnatrice allant au domicile, se heurte au refus de l'aîné à voir une personne étrangère entrer dans la maison : il met la TV à tue-tête, il n'obéit ni à sa mère qui ne le gronde pas ni à l'accompagnatrice qui tente de lui demander de baisser le son avec en retour un « *De toute façon tu n'es pas ma mère !* ».

Le travail de sagesse n'est pas suffisant, le développement de compétence s'impose !

3.2.6- Le développement de compétence ouvrant un nouveau sens de vie

Exemple 21.

Monsieur dans la quarantaine présente des TOC qui se sont développés après une adolescence marqué par la question de la mort : il ne voulait pas mourir en dormant.

Ces tocs l'empêchent de travailler, il a donc une reconnaissance de travailleur handicapé qui lui donne la possibilité d'être suivi par un service d'accompagnement professionnel (SAP). Après plusieurs années, l'accompagnatrice, percevant des capacités inexploitées, décide de travailler les décisions prises au moment où il entre tous les matins dans une série de rituel (2h). Elle décide en particulier de lui faire décrire le moment où il arrête un rituel pour entrer dans le suivant. Étonnamment, elle s'aperçoit qu'il entre dans le jeu et qu'il prend conscience que de soumis à des compulsions qu'il croyait dominatrices, il découvre qu'il en est acteur et qu'il les actionne dans certains cas et les arrête selon des protocoles de décisions très clairement établis et très précis.

Il est arrivé ainsi en quelques mois à diminuer la représentation dominatrice de son handicap en s'en voyant acteur. Les effets ne se sont pas fait attendre, il reprend des études et il s'est mis à écrire trouvant ainsi sa voie tout en acceptant un travail dans une entreprise de nettoyage et se faisant il alimente sa vie sociale d'une toute nouvelle qualité de relation aux autres.

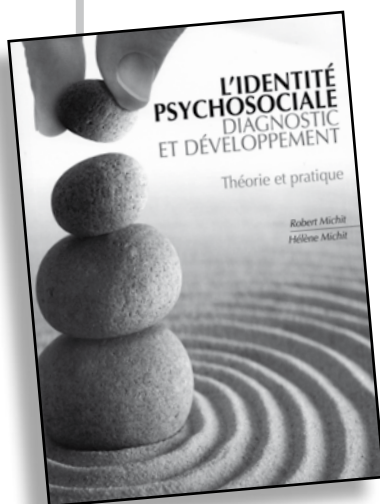
En décidant de sortir d'un accompagnement social à la recherche d'une insertion professionnelle à partir de stage et de formation, et en prenant délibérément la direction d'aller voir les lieux de décisions pour engager l'accompagné dans sa vie, elle vérifie que du handicap vécu comme une malédiction, il en a tiré une force qu'il a su utiliser pour répondre par lui-même aux appels d'offre de travail qu'il a lui-même découvert et auxquelles il a répondu avec ajustement en intégrant certaines de ses limites de fatigues.

CONCLUSION

Pour avoir voulu renforcer la sécurité au sein des institutions et la prévention de la maltraitance professionnelles, les plus démunis en ont été exclus et ont été obligés d'habiter un milieu ouvert structuré autour de la loi du plus fort et de l'indifférence. C'est ce paradoxe que cet essai a voulu visiter afin de rendre compte à l'aide de quelques témoignages de personnes accompagnées comme d'accompagnants qu'à défendre en premier la position d'ayant droit du citoyen, les dispositifs de lutte contre l'exclusion promeuvent et entérinent la précarité et l'exclusion tout autant que les difficultés économiques. La promulgation des droits dont l'intention était de protéger les plus démunis a un effet contraire au but initial. L'accompagné est d'autant plus aux prises avec les multifacettes de son dénuement et l'accompagnateur confronté à des configurations nouvelles de situations extrêmement complexes sans que des outils de travail adéquats lui permettent d'y faire face.

Nous avons donc tenter de montrer qu'il était impérieux de s'extraire de la croyance qu'il suffit d'un soutien social permettant l'accès aux droits du statut de citoyen, pour répondre à la problématique des personnes exclues et isolées dans le milieu ouvert. En effet, ce type de démarches comme les exemples précédents le montrent, produisent une précarisation auquel aucun métier du social prépare à affronter et aucune théorie enseignée dans les écoles aide à comprendre l'enclenchement et donne les points de repère pour la prendre en compte.

Cependant, de ce constat, il serait possible de dégager des perspectives nouvelles, s'il était possible de changer le paradigme de l'externalité de la cause de la précarité, et s'il était possible d'accepter de travailler la part de responsabilité des personnes pour une part actrice de leur vie. Développant ainsi leur créativité dans leur humanité, il serait alors possible d'inverser la logique de précarisation pour entrer dans une humanité qui se prend en charge.



L'IDENTITÉ PSYCHOSOCIALE - DIAGNOSTIC ET DÉVELOPPEMENT

Théorie et pratique

Le projet de comprendre la structure et le fonctionnement de l'identité psychosociale des personnes a été dirigé par les demandes d'aide : • de travailleurs sociaux accompagnant des personnes en difficulté d'insertion sociale, • de professeurs et conseillers principaux d'éducation confrontés à l'échec et au décrochage scolaire comme à la violence, • de managers face à des problèmes d'organisation, en situation de conflits sociaux ou encore en présence de collaborateurs en échec professionnel. L'étude de leurs situations spécifiques met en évidence tout un ensemble de lois. La loi identitaire d'une personne est l'une de ces lois. Elle permet de présenter toute identité comme le résultat d'une construction spécifique, personnelle, équilibrée et modulable autour de quatre dimensions. Concept majeur de l'identité psychosociale, ces quatre dimensions identitaires rassemblent

les apports spécifiques aux quatre grandes familles des sciences humaines : sociologie, sciences cognitives, psychologies cliniques (pathologie et rééducation), psychologie sociale.

Par la schématisation à quatre entrées, sont mises immédiatement en évidence, les six cohérences possibles que ces dimensions entretiennent pour assurer un équilibre identitaire, adapté au milieu dans lequel la personne (le groupe) doit fonctionner. Ainsi, tout écart de cohérence qui n'aurait pas trouvé d'équilibration adaptée au sein de l'identité, est à l'origine de comportements défensifs ou d'un mal-être.

Habituellement les représentations des personnes et des situations s'intéressent à trois aspects. Elles regroupent en interactions les dimensions sociale, cognitive et pathologique. En ajoutant la dimension du Potentiel d'Action, il est possible d'améliorer la compréhension d'une personne et de fédérer un plus grand nombre de propositions d'action, en vue d'opérer un changement significatif ou une évolution de son identité et de sa capacité d'action.

Robert Michit, a une formation de physicien. C'est à cause de cela qu'il fonde ses recherches sur l'humain dans le cadre des approches expérimentales et éthologiques de la psychologie scientifique et appliquée. Puis il soutient, une thèse de doctorat en théologie morale dans laquelle, il explore les réponses faites, dans les différentes sociétés de l'antiquité jusqu'à nos jours, à la pauvreté morale et physique. Puis il se penche sur les facteurs de la prise de décisions. Pour en trouver leur fondement, ses recherches se centrent sur les quatre disciplines de la psychologie (psychologie clinique, psychologie du développement, psychologie sociale et cognitive). Il conclut ce parcours avec une thèse en psychologie sociale dans laquelle il montre que les décisions sont pour une part le fruit d'un déterminisme social opéré par les représentations sociales. Cependant de par son expérience clinique et par celle d'accompagnateur-formateur de managers, il montre que les décisions sont les conséquences d'un sujet acteur ayant accepté ses déterminations sociales (historiques et conjoncturelles) comme le creuset de sa liberté. Pour lui, la liberté de l'acteur n'a de cesse de combiner les contraintes pour réaliser une histoire propre. La détermination prise, dans son double sens (contrainte et volonté), est la quintessence même de sa théorie de l'accompagnement et de sa pratique de résolution de problèmes complexes portés par les individus ou les organisations.

Hélène Michit, médecin spécialiste en rééducation fonctionnelle, rencontre dans l'exercice de son métier des patients lourdement handicapés (hémiplégiques, tétraplégiques, réveil de comas, maladies neurologiques évolutives) qui sont en bute avec la rupture de leur vie. Leur traumatisme accidentel ou leur maladie les condamne à jamais, et souvent sans préparation, à vivre dans l'assistance (fauteuil roulant, grabataire) et la souffrance. Accompagner la vie en acceptant le handicap, est sa passion. Son approche relative à l'aide psychologique à apporter aux patients ne trouvera pas d'échos dans le milieu hospitalier, malgré ses efforts, pour ouvrir le champ de l'accompagnement et le renforcement décisionnel chez les handicapés afin de les aider à prendre leur vie telle qu'elle est devenue. Ceci conduit alors à ouvrir un autre chemin en tant que médecin psychothérapeute. Elle s'intéresse, alors, particulièrement aux maladies psychosomatiques, aux personnes en fin de vie et aux personnes en difficulté dans le quotidien de la vie familiale, conjugale et professionnelle.

ÉDITION MC2R, 240 pages, mai 2008

